

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 15 janvier 2024

Délibération CA n° 202401-02

NOTE DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU PRESIDENT

Préambule

Vu le décret n°2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains publics de l'Etat.

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la ComUE Normandie Université.

Conformément aux dispositions de l'article 1.1. du Règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2018, les délégations de signature du président de Normandie Université présentées ci-dessous sont soumises à l'approbation des administrateurs :

Délégation de signature à caractère administratif, notamment les décisions à caractère réglementaire ou individuel à l'exception des diplômes et accords stratégiques, et tous les actes relatifs à l'exercice des attributions d'ordonnateur principal.

Sophie LACH

Directrice Générale des Services de Normandie Université

Les arrêtés de délégation nominatifs seront communiqués à madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'académie, chancelière des Universités, et publié.

Le Conseil d'Administration approuve les délégations de signature du Président de Normandie Université

Résultats des votes

Nombre de votants : 41

Nombre de suffrages exprimés : 36

Pour : 36

Adoptée en Conseil d'Administration le 15 janvier 2024,

Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR

